

\*\*\*\*\*  
Département de  
la Vienne  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement de  
MONTMORILLON  
\*\*\*\*\*

SOUS-PRÉFECTURE  
28 OCT. 2020  
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
56	35	43	8

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt, le vingt et un octobre à dix-huit heures et quarante minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle des fêtes de Romagne.

Étaient présents : MARTIN-CHARDONNIER Estelle – GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – PIQUARD Michael – TILLET François – SOUCHE Guy – CHARGELEGUE Jérôme – OLIVET Jacky – VERGNAUD Sophie – GRIMAUD Jean-Paul – JESBERGER Gilles – SARDET Gérard – THOREAU Alain – DILLOT Jean-François – GORRY Jean-Michel – MAURY Jean-Pierre – DUPERRIER Marie-Christine – LE GUERN Romain – GEORGEL Sophie – MARTIN Alexis – BELLIN Philippe – BIBAUD André – BOCK François – BEAU Jacky – LATU Roland – THEVENET Roland – PICHON Gilles – CACLIN Philippe – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – GIRARD Sandra – POIRIER Fredy

Étaient excusés : DRECQ Nelly – CARRETIER Michel – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – GIRARDEAU Jules (pouvoir à GEORGEL Sophie) – PIN Olivier (pouvoir à BIBAUD André) – LAFRECHOUX Joël (pouvoir à BEAU Jacky) – CHASSIN Julien (pouvoir à PICHON Gilles) – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – GAYET Olivier – BEAUJANEAU Gilbert (pouvoir à CHAPLAIN Christian) – JARASSIER Michel – JEAN Gisèle (pouvoir à BELLIN Philippe) – BOIRON William – BLAUD Joël (pouvoir à POIRIER Fredy) – CHOISY Jean-Michel – LEONET Frédéric (pouvoir à PIQUARD Michael)

Étaient absents : CHASSAGNE Dominique – DUVILIER Didier – QUINTARD Jacky – LAMY Pascal

A été élu secrétaire de séance M. MARTIN Alexis

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline – MIRLYAZ Manuel

Délibération n°187\_21102020

Convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le CDG86

Le Président indique que le Centre de Gestion de la Vienne propose une convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL.

Il présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 (tableau page suivante) :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité pour :

- Autoriser le Président à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- Inscrire les crédits correspondants au budget.

Pour copie conforme,  
Acte rendu exécutoire par  
Le Président,  
Philippe Bellin  
A Valence en Poitou, le 23/10/2020



SOUS-PRÉFECTURE  
28 OCT. 2020  
MONTMORILLON